

Hebdo Canada

Volume 1, N° 45

le 14 novembre 1973



Ottawa, Canada.

Les mesures du Gouvernement face à la "crise du pétrole", 1

Aide à l'Afrique, 2

Pour la protection des joueurs de hockey, 3

Nouvel organisme de direction en matière d'éducation, 3

Les relations du Canada avec le Chili, 4

Décorations pour actes de bravoure, 4

Aide au Bangla-Desh, 5

Le rôle du Canada dans le maintien de la paix au Moyen-Orient, 5

Les pensions seront indexées sur l'indice du coût de la vie, 5

La Société royale du Canada, 6

Les mesures du Gouvernement face à la "crise du pétrole"

Dans une déclaration faite le 1er novembre à la Chambre des communes, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald Macdonald a parlé des mesures que le Gouvernement entend prendre pour faire face à la "crise du pétrole" et en atténuer les effets sur le marché domestique.

Voici la déclaration de M. Macdonald:

Le 4 septembre le Gouvernement a demandé à l'industrie pétrolière de ne pas transmettre aux consommateurs canadiens des augmentations additionnelles des prix avant le 30 janvier prochain. Ce maintien des prix devait demeurer en vigueur, sauf s'il était démontré à la satisfaction du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que l'augmentation du prix du pétrole brut importé justifiait une augmentation des prix au Canada. A ce moment, comme aujourd'hui d'ailleurs, le Gouvernement s'inquiétait de l'inflation et de ses conséquences sur le consommateur canadien.

Le prix du pétrole brut importé a augmenté considérablement au cours de septembre et octobre. Une des augmentations par les pays arabes producteurs, qui a été suivie d'une autre au Venezuela, était de l'ordre de 35 p. 100. Mon ministère et l'Office national de l'énergie ont suivi ces changements de près. Nous avons reçu, de la part des principaux raffineurs du Québec et des provinces de l'Atlantique faisant usage de pétrole brut étranger, des demandes d'autorisation à augmenter les prix de leurs produits. Ces demandes reflètent uniquement, et je répète uniquement, les augmentations réelles des prix du pétrole brut auxquelles les importateurs ont déjà dû se plier. Les augmentations de prix ont été différentes pour chaque compagnie, en fonction de la source du pétrole brut et des divers coûts de transport par mer.

J'informe aujourd'hui les raffineurs de l'est du Canada que le Gouvernement ne s'opposera pas à toute décision de leur part d'augmenter les prix de leurs produits à des niveaux concordant avec les augmentations que chaque compagnie a subies en septembre et au cours de la première moitié

d'octobre. L'augmentation moyenne des prix de l'essence et de l'huile à chauffage à l'est de la vallée de l'Outaouais sera d'environ deux cents le gallon.

En plus des augmentations de prix que je viens de décrire, et qui entrent en vigueur immédiatement, nos indications les plus sûres portent à croire que le prix moyen du pétrole brut livré à Montréal en provenance des hémisphères Est et Ouest augmentera de plus de \$1 le baril au cours de novembre. Les raffineurs de l'est du Canada approvisionnés en pétrole importé seront autorisés en temps opportun à faire refléter dans leurs prix les augmentations de la deuxième moitié d'octobre et du mois de novembre.

Une partie importante de l'huile à chauffage du centre de l'Ontario provient d'importations en provenance d'outre-mer. La croissance rapide de la demande d'huile à chauffage importée et la hausse subséquente des prix a causé aux fournisseurs ontariens des difficultés en matière d'approvisionnement adéquat avant l'interruption de la navigation en décembre.

Dans ces circonstances, l'intention du Gouvernement est de tenir compte des demandes des détaillants en vue d'une augmentation immédiate du prix des huiles à chauffage à l'ouest de la vallée de l'Outaouais, et particulièrement en Ontario et en Colombie-Britannique. Cette mesure aura pour effet d'assurer l'approvisionnement à l'ouest de la vallée de l'Outaouais et d'empêcher le mouvement de ces approvisionnements à l'extérieur de ces marchés. A l'exception de ce produit, le Gouvernement a l'intention de demander à l'industrie canadienne du pétrole de continuer le maintien volontaire des prix courants à l'ouest de la vallée de l'Outaouais jusqu'au 1er février 1974.

Le Gouvernement est, et restera vigi-